

Commune de 6960 MANHAY

URBANISME

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Le Collège communal fait savoir (1) :

- qu'il est saisi
- ~~que le Fonctionnaire délégué est saisi~~
- ~~que le Gouvernement est saisi~~
- d'une demande de (1) :
- ~~permis d'urbanisation~~
- ~~modification de permis d'urbanisation~~
- permis d'urbanisme
- ~~permis d'urbanisme de constructions groupées~~
- ~~certificat d'urbanisme n°2~~

Le demandeur est : Monsieur Arnaud THONUS

demeurant à / ~~dont les bureaux se trouvent à~~ (1) : 6960 MANHAY, Les Fagnes, Chêne-Al'Pierre n° 1Le terrain concerné est situé à 6960 MANHAY/1^{ère} Division/GRANDMENIL, Les Fagnes, Chêne-Al'Pierre n° 1
cadastré Section C n° 673 F et 671 H2

(2)Le projet consiste en la transformation, avec léger agrandissement, d'une annexe existante en gîte pour 4 personnes

et présente les caractéristiques suivantes : Projet situé en zone agricole au Plan de Secteur MARCHE – LA ROCHE.

(1)L'enquête publique est réalisée en vertu de l'article D.IV.40 – ~~R.IV.40-1~~ – D.VIII13 du Code du Développement Territorial.

Le dossier peut être consulté durant la période d'enquête à l'adresse suivante : Administration Communale – Service Urbanisme, Voie de la Libération n° 4 – 6960 MANHAY

-(3) Les jours ouvrables de 09.00 heures à 12.00 heures.

-(1) (4) ~~Les .../.../... jusqu'à 20 heures ;~~

Les samedis 30/05/2020 et 06/06/2020 de 09.30 heures jusqu'à 12.00 heures.

Pour les consultations ~~jusqu'à 20 heures ou le samedi matin~~, rendez-vous doit être pris au plus tard 24 heures à l'avance auprès de (5) Mme B. LAMY, téléphone : 086 / 45 03 18, mail : blamy@manhay.org

L'enquête publique est ouverte le 27/05/2020 et clôturée le 12/06/2020.

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au Collège communal :

-par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Administration Communale, Voie de la Libération n° 4 – 6960 MANHAY

-par télécopie au numéro : 086 / 45 03 27,

-(6) par courrier électronique à l'adresse suivante : blamy@manhay.org,

-remises à (5) Mme B. LAMY dont le bureau se trouve à l'Administration Communale – Service Urbanisme, Voie de la Libération n° 4 – 6960 MANHAY

L'enveloppe, la télécopie ou le courrier électronique portera la mention : « PU. 31/2020 ».

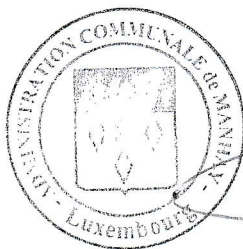
Les réclamations et observations orales peuvent être formulées pendant la même période sur rendez-vous auprès de (5) Mme B. LAMY ou lors de la séance de clôture de l'enquête.

La séance de clôture de l'enquête publique aura lieu à l'adresse suivante : Administration Communale - Voie de la Libération n° 4 – 6960 MANHAY, le 12/06/2020 à 11.00 heures.

(1)~~Le conseiller en aménagement du territoire et en urbanisme~~ – Le conseiller en environnement – La personne chargée de donner des explications sur le projet – est (5) Mme B. LAMY dont le bureau se trouve à l'Administration Communale – Service Urbanisme, Voie de la Libération n° 4 – 6960 MANHAY.

A Manhay, le 27 mai 2020.

La Directrice générale,

Pr le Bourgmestre empêché,
Le Premier Echevin délégué,

S. MOHY

G. HUET

(1) Biffer la ou les mentions inutiles.

(2) Décrire les caractéristiques principales du projet et préciser s'il s'écarte ou déroge à un plan, schéma ou guide ou à une carte d'affectation des sols.

(3) Heures d'ouverture des bureaux.

(4) Un jour par semaine jusqu'à 20 heures ou le samedi matin.

(5) Le conseiller en aménagement du territoire et en urbanisme, le conseiller en environnement, le Collège communal ou l'agent communal désigné à cette fin.

(6) Non obligatoire